

MAIRIE DE RANVILLE

Nombre de Conseillers
En exercice : 17
Présents : 14
Procurations : 3
Votants : 17

Date de convocation : 30 septembre 2011
--

L'an deux mil onze, le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Luc ADELAÏDE, François VANNIER, Alain BISSON, Charles LUSTIERE, Mesdames Martine MAUDUIT-TRAGUET, Annette TAUPIN, Messieurs Jean-Marc BRIERE, Jean-Luc DAVENEL, Roland GUELLE, Thierry LATINI, Lionel LEVERRIER, Bruno RENVOISE, Mesdames Annabel EVENO-SAGOT, Monique LEGROS.

Absent excusé : Monsieur Daniel DESRETTES donne pouvoir à Madame Annette TAUPIN, Madame Gaëlle FONTENEAU donne pouvoir à Madame Annabel EVENO-SAGOT, Madame Sonia TESSIER donne pouvoir à Monsieur Bruno RENVOISE (jusqu'à son arrivée).

Secrétaire de séance : Madame Annabel EVENO-SAGOT

COMPTE-RENDU DETAILLE du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 6 OCTOBRE 2011

A l'ordre du jour :

	Intervenant :
O) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	M. LE MAIRE
I) Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire	M. LE MAIRE
II) Vente de bureaux d'écoliers	M. LE MAIRE
III) Demande de remboursement concernant la location de la salle des fêtes	M. LE MAIRE
IV) Désignation des représentants du Conseil Municipal à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham	M. LE MAIRE
V) Défense du droit à la formation professionnelle	M. LE MAIRE
VI) Désignation de conseillers municipaux dans les commissions de CABALOR	M. VANNIER
VII) Demande de fonds de concours à CABALOR	M. VANNIER
VIII) Décision modificative n° 2	M. VANNIER
IX) Décision modificative n° 3	M. VANNIER
X) Vente de terrains pour la construction d'un cabinet médical	M. VANNIER
XI) Taxe d'aménagement communale	M. VANNIER

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame ANDRE, suite à son déménagement dans une commune éloignée.

O) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

I) Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision du 2 septembre 2011 : suite au remplacement de matériel du restaurant scolaire, vente d'un four pour un prix de 700 Euros TTC.

II) Vente de bureaux d'écoliers

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 13 tables d'écoliers, dont les écoles n'ont plus l'utilité, sont actuellement stockées. Il propose de vendre ces tables, pour un prix de 30 Euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre des bureaux d'écoliers pour un prix de 30 Euros l'unité.

III) Demande de remboursement concernant la location de la salle des fêtes

Exposé de Monsieur le Maire

Une famille sollicite le remboursement de la location de la salle des fêtes, suite à l'annulation de leur réservation pour une cause réelle et sérieuse.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de remboursement d'un particulier suite à l'annulation de la location de la salle des fêtes les 15 et 16 octobre 2011, et autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 230 Euros.

IV) Désignation des représentants du Conseil Municipal à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham (A.D.P.C.O.)

Exposé de Monsieur le Maire

Suite à la démission de Madame ANDRE, délégué titulaire à l'A.D.P.C.O., le Conseil Municipal doit désigner de nouveaux représentants. Monsieur BRIERE était délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur BRIERE délégué titulaire et Monsieur LUSTIERE, délégué suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Marc BRIERE comme délégué titulaire et Monsieur Charles LUSTIERE comme délégué suppléant, à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham.

V) Défense du droit à la formation professionnelle

Exposé de Monsieur le Maire

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires de France et les syndicats de fonctionnaires, entre-autres, ont lancé un appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale.

En effet, la loi de finances rectificative pour 2011 prévoit une baisse de la cotisation du CNFPT de 1% à 0.9%, qui entraînerait une diminution des ressources du CNFPT de 33.8 millions d'Euros par an. Pour la commune de RANVILLE, cela représenterait une baisse annuelle d'environ 360 Euros.

Mais les pistes envisagées pour compenser cette perte seraient coûteuses pour les collectivités territoriales :

- Ne plus rembourser les frais annexes : transport, restauration, hébergement, frais qui reviendraient à la charge des collectivités
- Rendre certaines formations payantes

Compte tenu de la qualité de l'offre proposée par le CNFPT, et de l'importance de la formation professionnelle pour les agents des collectivités, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner contre cette baisse de la cotisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux et que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

VI) Désignation de conseillers municipaux dans les commissions de CABALOR

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle que les commissions intercommunales ne sont pas réservées aux conseillers communautaires mais sont ouvertes à tous les conseillers municipaux. Il donne la liste des commissions avec indication des conseillers de RANVILLE qui en faisaient déjà parti.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants dans les commissions de CABALOR :

Commission « Ordures Ménagères/Déchèteries/Gens du voyage »

Responsable : M. Jean-François BOURDEAU 2^{ème} Vice-président

M. Alain BISSON

M. Bruno RENVOISE

Commission « Finances/Développement Economique »

Responsable : M. Pascal ROUZIN 1er Vice-président

M. Alain BISSON

M. Lionel LEVERRIER

M. Jean-Luc ADELAÏDE

Commission « Politique Jeunesse »

Responsable : Mme Viviane FOLLEZOU 4^{ème} Vice-présidente

M. Alain BISSON

Mme Gaëlle FONTENEAU

Commission « Politique du Touristique/Aires de Camping-cars/ Plage communautaire »

Responsable M. Yannick PAVIS 3^{ème} Vice-président

M. Bruno RENVOISE

Mme Annette TAUPIN

Commission « Développement Durable »

Responsable : M. Jean-Luc GARNIER 6^{ème} Vice-président

Mme Monique LEGROS

Mme Martine MAUDUIT - TRAGUET

Commission « Voies cyclables/Réseau chemins »

Responsable : Mme Joëlle GIROUD-VIEL 5^{ème} Vice-présidente

M. Bruno RENVOISE

Mme Martine MAUDUIT - TRAGUET

Commission « Eclairage Public »

Responsable : Mme Joëlle GIROUD-VIEL 5^{ème} Vice-présidente

M. Jean-Luc DAVENEL

M. Jean-Marc BRIERE

Commission « Personnes âgées/Accessibilité »

Responsable : Mme Béatrice GUILLAUME

M. Charles LUSTIERE

Commission « Communication »

Responsable : M. François VANNIER Président

Commission « Grandsire »
Responsable M. François VANNIER Président
M. Jean-Luc ADELAÏDE

Commission « Intercommunalité »
M. Alain BISSON
M. Jean-Marc BRIERE

VII) Demande de fonds de concours à CABALOR

Exposé de Monsieur VANNIER

Le 20 juillet 2009, le conseil communautaire a décidé de participer aux dépenses d'amélioration et de mise aux normes des terrains de football par le biais d'un fonds de concours, à hauteur de 50% des dépenses engagées.

Fin 2009, les services techniques communaux ont remplacé la main courante du stade. Les frais s'élèvent à la somme de 8 655.08 Euros.

Monsieur LEVERRIER pense qu'il n'est pas souhaitable de solliciter ce fonds, suite aux différentes polémiques au sein de CABALOR concernant les équipements sportifs.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 1 abstention et 16 voix pour, sollicite un fonds de concours auprès de CABALOR, concernant le remplacement de la main courante du stade, pour des frais qui s'élèvent à la somme de 8 655.08 Euros.

VIII) Décision modificative n° 2

Exposé de Monsieur VANNIER

La commune a vendu 2 terrains rue Raymond Villeroy, pour lesquels elle assumait les frais de viabilisation au niveau de l'assainissement. Renseignements pris auprès du trésorier, les crédits budgétaires qui ont été inscrits en fonctionnement, doivent être inscrits en investissement.

Monsieur VANNIER propose une décision budgétaire modificative pour régler cette facture.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (absence de Madame MAUDUIT-TRAGUET) approuve la décision budgétaire modificative suivante :

	Chapitre	Article	Montant
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	011	62878	-16 000 €
	023		16 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	20	2042	16 000 €
Recettes	021		16 000 €

IX) Décision modificative n° 3

Exposé de Monsieur VANNIER

Le trésorier souhaite des modifications d'imputations en section d'investissement : au chapitre 21, les travaux exécutés sur un seul exercice, et au chapitre 23, les travaux exécutés sur plusieurs exercices.

Monsieur VANNIER propose une décision budgétaire modificative pour répondre à la demande du trésorier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Montant
	21		63 835,00
		21311	1 175,00
		21312	23 110,00
		21318	26 350,00
		2151	13 200,00
	23		-63 835,00
		2313	-50 635,00
		2315	-13 200,00

X) Vente de terrains pour la construction d'un cabinet médical

Exposé de Monsieur VANNIER

Le Conseil Municipal avait délibéré sur cette vente le 24 mars 2011. A la demande du notaire, il est nécessaire d'apporter quelques précisions à la précédente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre la parcelle ZB 242 et la parcelle ZB 239 (ci-dessous), au profit de Monsieur François BORDENAVE, Madame Véronique MOREAU-DRIES et Madame Anne LE GRAND, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait, pour un prix de 23 740 Euros, plus les frais

Section et n° de parcelles	Lieu-dit	Surface
Portion ZB 242	Sente Morey	1 114 m ²
Portion ZB 239	Sente Morey	73 m ²
TOTAL		1187 m²

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour passer et signer tous actes, notamment de vente, documents et pièces, consentir toutes servitudes, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour signer les actes relatifs à cette acquisition, en l'étude de Maîtres DANJOU et LESAULNIER, notaires à MERVILLE-FRANCEVILLE.

XI) Taxe d'aménagement communale

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente la réforme de la fiscalité de l'aménagement : il s'agit notamment de la création d'une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement, qui se substitue aux différentes taxes existantes :

- pour les communes : remplace la TLE, qui apporte une recette d'environ 14 000 Euros à la commune de RANVILLE.
- pour les départements : remplace la taxe départementale pour le financement des conseils d'architectures, d'urbanisme et de l'environnement et la taxe départementale des espaces naturels sensibles

Les communes doivent délibérer avant le 30 novembre 2011, pour fixer le taux (entre 1 et 5%). En l'absence de délibération, le taux de la TA sera fixé à 1%. Cette nouvelle taxe prendra effet pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} mars 2012.

La base d'imposition a été modifiée par rapport à la T.L.E. : exemple : pour les constructions : une nouvelle surface « simplifiée » : surface de plancher closes et couvertes supérieures à 1.80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, déduction faite des vides, à laquelle vient s'ajouter la superficie des garages et les places de parking.

Arrivée de Madame Sonia TESSIER à 20h

La volonté des élus est que cette nouvelle taxe apporte une recette similaire à la commune, sans entraîner une augmentation trop importante pour les contribuables. La complexité des simulations vient de la différence de calcul des bases, notamment en ce qui concerne la prise en compte des places de stationnement.

Monsieur VANNIER propose que le Conseil Municipal adopte un taux de sauvegarde en attendant que la commission finances se réunisse prochainement pour affiner la réflexion, et éventuellement que le Conseil Municipal délibère à nouveau avant le 30 novembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instituer le taux de 4.1% sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,
 - . Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);
 - . A hauteur de 50%, dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Séance levée à 8 heures 25

TOUR DE TABLE

❖ Madame Annette TAUPIN

- Réunion de l'office de tourisme pour présenter la nouvelle directrice, Madame HAMMDAM. Les projets : revoir le nom de la structure, ainsi que les locaux, qui ne sont plus adaptés.
- Différentes animations autour du Mali entre le 10 et le 22 octobre, notamment le samedi 15 octobre après-midi à la salle Henri Robin.
- Suite à l'adhésion de RANVILLE à l'Association Forage Mali, un groupe de travail s'est constitué. Ce groupe est ouvert à toutes les personnes intéressées.
- Journée du patrimoine : bilan positif : une quarantaine de personnes étaient présentes pour la visite des locaux de l'entreprise Normandie Appâts. Les élus remercient Monsieur LOPUSZANSKI, le propriétaire, pour sa visite très intéressante.
- Samedi 8 octobre : visite du musée Mémorial Pégasus dans le cadre d'un séminaire national franco-allemand.

❖ Madame Martine MAUDUIT-TRAGUET

- Réunion de la commission urbanisme : projet Edifidès : l'expérience du lotissement Le Clos Fleuri a montré qu'il faut environ 3,5 ans pour finaliser ce type de projet. Il faut donc commencer à travailler dès maintenant.
- Réorganisation de la cantine : le bilan est plutôt positif pour le personnel et les enfants.
- Fortes odeurs le samedi 1^{er} octobre à Longueval : la mairie essaie de se renseigner sur l'origine.
- La commune de RANVILLE a reçu le label 1 de la Charte FREDON, label qui a été remis officiellement lors d'une cérémonie à LOUVIGNY.
- Plan communal de sauvegarde : le document est en cours d'élaboration, avec l'assistance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Il s'agit d'un document opérationnel relatif à la gestion des risques concernant la commune de RANVILLE

- ❖ Madame Monique LEGROS
 - Randonnée découverte de Ranville au mois d'août, en collaboration avec l'Office de tourisme : une douzaine de personnes étaient présentes.
 - Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces naturels : après avoir établi un plan de gestion de l'estuaire de l'Orne, le syndicat travaille aujourd'hui sur un plan d'interprétation, permettant notamment de dégager des actions pour faire reconnaître une identité à cet estuaire.

- ❖ Monsieur Bruno RENVOISE
 - Commission de CABALOR sur les pistes cyclables : il souhaiterait que ces travaux soient discutés en commission au niveau communal
 - Article Ouest-France concernant la visite de l'entreprise Normandie Appâts dans le cadre des journées européennes du patrimoine : plutôt une mise en avant de l'entreprise que du patrimoine

- ❖ Monsieur Jean-Marc BRIERE
 - Suite à la demande des habitants de l'Impasse du Petit Clos, le panneau publicitaire APIC va être déplacé sur la RD 37
 - Réunion de A.D.P.C.O. : poursuite des travaux d'extension de la plate-forme du ferry à Ouistreham, projet d'une base de maintenance d'éoliennes sur le Yard de RANVILLE à l'horizon 2015-2016, mise en place d'une ligne maritime de transport de conteneurs Le Havre-Caen, à partir de juin 2012 : 2 à 3 rotations par semaine.
 - Travaux de l'église : les travaux commandés à l'entreprise LEFEVRE pour la réfection des plafonds sont terminés. Quelques travaux de peinture vont être réalisés prochainement.

- ❖ Monsieur Charles LUSTIERE
 - Le dossier concernant les travaux d'aménagement Rue de la Vallée, Chemin de Longueville et Chemin du Heume est consultable en Mairie.
 - Les travaux rue de la Chardronnette ont été reportés mais ils seront réalisés avant la fin de l'année.

- ❖ Monsieur Alain BISSON
 - Le prochain Ranville Infos sera distribué mi-novembre

- ❖ Monsieur François VANNIER
 - CABALOR : ouverture des plis pour la zone d'activités : l'appel d'offres est fructueux et un candidat a été choisi

- ❖ Monsieur le Maire
 - Remerciement de la section de tennis de table Léo Lagrange de Colombelles, pour la mise à disposition temporaire des équipements de la commune
 - Remerciements du club Joie et Sourire pour la subvention
 - Prochaine réunion du comité syndical du SIVOM de la Rive Droite de l'Orne le jeudi 20 octobre 2011.
 - Remerciements à tous les conseillers municipaux qui travaillent au service des habitants de la commune.